

Rapport de la 9ème réunion du Comité sous-régional de Pilotage de MIKE Afrique Centrale Libreville, 15 – 16 novembre 2012

Du 15 au 16 novembre 2012 s'est tenue dans la salle de réunion de l'hôtel *Hibiscus de Louis*, à Libreville, en République Gabonaise, sous le haut patronage du Ministre des Eaux et Forêts du Gabon, la 9ème réunion du Comité sous-régional de pilotage du programme MIKE Afrique Centrale.

Cette réunion a connu la participation des Directeurs de la Faune et des Aires protégées et des Officiers Nationaux MIKE des six pays concernés par le Programme MIKE, à savoir le Cameroun, la Centrafrique, le Congo, le Gabon, la République Démocratique du Congo et le Tchad. Etaient également présents à cette rencontre la Coordination sous-régionale de MIKE Afrique Centrale, le représentant de la sous région Afrique centrale au Groupe Technique Consultatif (GTC/TAG), les délégués des partenaires au Développement tels que WCS, WWF, ECOFAC (pour RAPAC), les cadres et agents du Ministère des Eaux et Forêts et de l'Agence Nationale des Parcs Nationaux du Gabon.

Séance d'ouverture

La séance d'ouverture a été marquée par deux allocutions: le mot de circonstance du Directeur de MIKE Afrique et Asie prononcé par **Monsieur Sébastien Luhunu**, Coordonnateur sous-régional du Programme MIKE Afrique centrale, et le discours d'ouverture de Son Excellence **Monsieur Gabriel Tchango**, Ministre des Eaux et Forêts du Gabon, prononcé par son représentant, le Secrétaire Général adjoint du Ministère Monsieur **Yannik Edson Ongoundja**.

Dans son mot de bienvenue, le Coordonnateur sous-régional a indiqué que la réunion de Libreville, est la dernière de la phase II qui s'achève le 31 décembre 2012. Elle se tient en prélude à la 16^{ème} Conférence de Parties (CoP 16) de CITES prévue à Bangkok en mars 2013.

Après la présentation des objectifs de cette rencontre, Il a fait un bilan de la phase II en cours. Celle-ci s'est caractérisée par l'organisation de 18 sessions de formation au cours desquelles 162 agents ont été formés ; la dotation des équipements, les inventaires des éléphants et autres grands mammifères à Boumba-Bek. Il a appelé les pays de la sous-région à appuyer la mission de lobbying du 26 au 28 novembre 2012 à Bruxelles pour négocier le financement de la phase qui pourrait débuter en 2015. Il a terminé son propos en appelant les participants à réfléchir sur une stratégie de la lutte anti braconnage pour la sauvegarde de l'éléphant, à étendre aux autres espèces qui devraient en bénéficier.

Prenant la parole à son tour, le Secrétaire Général adjoint du Ministère des Eaux et Forêts du Gabon a d'abord souhaité la bienvenue aux participants avant de remercier les experts du programme MIKE venus de divers horizons et de rendre un hommage mérité à tous les

partenaires au développement qui appuient ce processus de conservation et singulièrement qui sont impliqués dans l'organisation de ces travaux.

Ensuite, il a rappelé deux événements qui, au cours de cette année, ont illustré l'engagement dans la lutte contre l'exploitation illégale des ressources fauniques et le commerce associé : il s'agit de l'atelier sous-régional sur le thème « Trafic de la faune sauvage et démantèlement des réseaux illicites transnationaux », organisé à Libreville du 03 au 05 avril 2012 en partenariat avec l'Ambassade des Etats Unis au Gabon, et de l'atelier sur les investigations de crimes en matière de faune, organisé à Bangkok du 17 au 21 septembre 2012, et dont les travaux ont mis un accent particulier sur le renforcement de la coopération transfrontalière et permis d'engager la réflexion sur le projet de création d'une centre d'opérations de mise en commun et de partage des informations des différents pays sur les crimes en matière de faune dans le monde.

La récente opération d'incinération de près de 5 tonnes du stock national d'ivoire, a-t-il dit, démontre le ferme engagement et la détermination du Gabon à lutter contre ce fléau. Evoquant l'expérimentation du Logiciel MIST au-delà des aires protégées, il a salué l'initiative prise par le Programme MIKE dans l'optique de capitaliser les informations pour une meilleure prise de décision relative à la gestion à long terme des populations d'éléphants.

Avant de souhaiter plein succès aux travaux, il a exhorté les participants à plus d'implications et de créativité et à faire preuve de rigueur professionnelle dans l'analyse des rapports nationaux et dans la recherche des solutions adéquates à la problématique du braconnage.

Séance introductive

La cérémonie d'ouverture a été suivie par une séance introductive ponctuée par trois étapes : la présentation des participants, la constitution d'un bureau et l'adoption de l'ordre du jour des travaux.

Le bureau était composé de la manière suivante :

Président: M. Emile NGAVOUSA, Directeur Général de la Faune et des Aires Protégées de la République du Gabon ;

Rapporteurs: M. Paul N'LEMVO BUDIONGO, Officier National MIKE de la République Démocratique du Congo ;

M. Daniel IDIATA MAMBOUNGA, Directeur de la Gestion de la Faune et de la Chasse du Gabon.

Appui technique: Equipe MIKE Afrique Centrale.

L'ordre du jour adopté par les participants s'articulait autour des points suivants :

- Présentation des rapports nationaux sur la mise en œuvre de MIKE phase II
- Résultats des analyses de données MIKE

- Braconnage en Afrique Centrale
- Matières relatives à l'éléphant pour la CoP 16 de CITES (mars 2013)
- Avenir du Programme MIKE
- Mission de lobbying à Bruxelles (26 - 28 novembre 2012)
- Séance de cloture:
 - Examen et adoption du Communiqué final
 - Mot de clôture du Représentant du Ministre des Eaux et Forêts du Gabon

Présentation des Rapports nationaux

Les rapports nationaux ont été présentés par ordre alphabétique des pays par leurs représentants respectifs et ont porté sur les forces et les faiblesses relevées dans la mise en œuvre de MIKE phase II et les recommandations pour la phase III.

Il en ressort les faits saillants suivants :

- l'importance du programme MIKE et de l'outil MIST dans le suivi de l'état de conservation des sites et des espèces phares,
- l'accroissement des efforts des patrouilles, de saisie des données dans MIST,
- l'accroissement de la menace du braconnage transfrontalier et la réduction sensible des populations d'éléphants en dépit des efforts déployés,
- le nombre relativement faible d'observations d'éléphants et de carcasses,
- la vétusté du matériel informatique reçu par les officiers MIKE,
- l'insuffisance des effectifs des agents de terrain,
- l'insuffisance de l'appropriation du programme MIKE par les gouvernements,
- la persistance des problèmes d'utilisation de l'outil MIST par les agents de terrain,
- l'écart considérable entre l'appui des partenaires et les besoins réels des pays concernés.

A la suite des débats, les recommandations suivantes ont été formulées par les participants :

- la poursuite du programme MIKE et son extension aux autres sites,
- le renouvellement du matériel informatique des officiers MIKE,
- l'augmentation des effectifs des agents de monitoring,

- le renforcement des capacités du personnel de terrain dans l'utilisation de l'outil MIST,
- l'appropriation du programme MIKE par les gouvernements,
- l'augmentation de l'appui financier aux Officiers MIKE,
- l'implication des Etats au niveau de la COMIFAC pour lutter efficacement contre le braconnage (proposition de mesures et des actions alternatives à mener face à la menace du braconnage),
- l'appui des partenaires en moyens conséquents pour faire face au braconnage armé à grande échelle.

Résultats des analyses de données MIKE

Les résultats des analyses de données MIKE portant sur une période de 10 ans, soit de 2002 à juin 2012, étaient présentés par la Coordinatrice sous-régionale adjointe. Il en ressort les principales observations suivantes :

- au total 8 575 carcasses d'éléphants ont été enregistrées par MIKE de 2002 à 2011 dans 49 sites MIKE d'Afrique, de 27 Etats de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique;
- les tendances calculées ont montré une augmentation de l'abattage des éléphants depuis 2006. L'Afrique centrale est citée comme la région où le niveau d'abattage d'éléphants est le plus élevé ;
- les analyses des données MIKE démontrent une corrélation positive entre la bonne gouvernance et la faible intensité du braconnage. Il en est de même avec le facteur d'indice de développement humain qui impacte sur l'intensité du braconnage au niveau des Etats ;
- au niveau global, il a été démontré que la demande de l'ivoire et le niveau de consommation des biens et services dans les pays d'Asie influencent positivement le braconnage en Afrique.

Braconnage en Afrique Centrale

En rapport avec cette problématique, un tour de table a permis de recueillir les initiatives suivantes menées en matière de lutte contre le braconnage dans les pays de la sous-région :

Tchad :

- Création d'une brigade mobile dotée d'un matériel logistique conséquent (30 véhicules et 50 motos, armes et tenues) ;
- Implication des forces de défense et de sécurité à la lutte contre le braconnage ; y inclus l'utilisation des hélicoptères de l'armée ;

- Renforcement des capacités sur les investigations ;
- Recrutement et formation de 1000 agents en 2013 ;
- Accord tripartite entre le Tchad, la Centrafrique et le Cameroun pour des opérations mixtes de lutte contre le braconnage transfrontalier ;
- Implication des communautés locales dans la lutte contre le braconnage.

Gabon :

- Mise en œuvre du Plan d'action de lutte contre le braconnage ;
- Création d'un cadre de concertation avec les ONG et renforcement du cadre réglementaire ;
- Renforcement du partenariat et organisation des ateliers avec les partenaires ;
- Formation des Magistrats, des Douaniers et des forces de défense ;
- Formation des agents en marquage d'ivoire ;
- Campagne de formation et de sensibilisation des acteurs clés ;
- Arrestation et déferrement en justice des braconniers en collaboration avec les ONG ;
- Mise à disposition de l'ANPN d'une unité de force de défense ;
- Organisation des patrouilles militaires à Minkébé ;
- Incinération des pointes d'ivoire ;
- Accord tripartite à valider prochainement avec le Cameroun et Congo dans le cadre de TRIDOM ;
- Mise en place d'une coordination nationale sur le contentieux ;
- Décision de Chef de l'Etat excluant les criminels de la faune de la mesure de grâce accordée à d'autres prévenus ;
- Recrutement de jeunes pour la Brigade de lutte contre le braconnage.

Cameroun :

- Existence d'une brigade nationale de contrôle des ressources forestières et fauniques ;
- Sensibilisation des autorités locales notamment au niveau des frontières ;

- Implication des forces armées ;
- Intensification de la formation militaire des éco-gardes ;
- Renforcement des effectifs des éco-gardes ;
- Mise en œuvre du plan d'action d'urgence pour la sécurisation des aires protégées ;
- Achat des ULM pour la surveillance des aires protégées ;
- Achat des armes pour les éco-gardes ;
- Protocole d'Accords entre le Cameroun et le Tchad et entre le Cameroun et le Gabon.

République Démocratique du Congo :

- Elaboration d'une stratégie nationale de lutte anti-braconnage ;
- Formation des éco-gardes ;
- Organisation des patrouilles mixtes entre les gardes et les FARDC ;
- Implication des populations ;
- Signature d'un protocole d'accord avec le Soudan ;
- Poursuites judiciaires contre tous les propriétaires de marchés d'ivoire à Kinshasa et Kisangani

Congo:

- Existence d'une nouvelle Loi sur les Aires Protégées ;
- Mise place d'un comité national ou plate forme de lutte contre le braconnage ;
- Implication des populations ;
- Création des brigades ou unités de lutte anti-braconnage dans les concessions forestières financées par l'Etat et les sociétés forestières ;
- Amélioration de la réglementation sur les munitions ;
- Création d'une agence congolaise de la faune et des aires protégées.

Centrafrique :

- Création d'une brigade mixte Forces Armées Centrafricaines - Ministère des Eaux et Forêts ;
- Equipement des éco-gardes en matériels militaires ;
- Révision du code de protection de la faune ;
- Existence d'un Accord tripartite avec le Congo et Cameroun dans le cadre de TNS ;
- Accord tripartite en cours de négociation avec le Tchad et le Cameroun pour la lutte contre le braconnage transfrontalier ;
- Implication des populations des zones cynégétiques dans la lutte anti braconnage.

Avenir du Programme MIKE

Parlant de l'avenir du Programme MIKE, le Coordonnateur sous-régional a annoncé la poursuite du programme MIKE vers un nouveau projet « MIKES » (Monitoring the Illegal Killing of the Endangered Species) qui aura une phase transitoire de deux ans, de 2013 à 2014 grâce au financement de la Commission européenne.

Le projet MIKES ne pourra démarrer qu'en 2015 si les Etats le soutiennent au niveau des ACP.

L'Orateur s'est appesanti sur les objectifs de la phase transitoire qui concernent :

- l'appropriation des activités du programme MIKE par les Etat impliqués ;
- l'intégration du système de Monitoring (LEM, LAB, SMART, ...) dans le programme de formation des institutions nationales et sous-régionales d'enseignement (Garoua au Cameroun, Mweka en Tanzanie, RIFFEAC, etc.) ;
- les restructurations opérées par la réduction du personnel de coordinations de MIKE et les différentes sources de financement.

Mission de lobbying à Bruxelles (26 - 28 novembre 2012)

Au sujet de l'organisation de la mission de lobbying qui aura lieu du 26 au 28 novembre 2012 à Bruxelles, les participants ont été informés par le **Professeur Martin Tchamba** de l'agenda de la mission, du nom de la personne qui va représenter la Sous-région d'Afrique centrale, **Monsieur Philip Tabi Tako-Eta**, Directeur de la Faune et des Aires Protégées du Cameroun. L'objectif principal de cette mission est de porter à la connaissance des Ambassadeurs des pays des ACP et l'Union Européenne le niveau actuel de braconnage, en Afrique, en vue de garantir la poursuite de l'appui financier pour la sauvegarde de la biodiversité.

Matières relatives à l'éléphant pour la CoP 16 de CITES (mars 2013)

En vue de préparer les participants aux débats qui auront lieu à la prochaine Conférence des Parties de CITES prévue en mars 2013 à Bangkok, le Coordonnateur sous-régional a informé les participants des deux propositions d'amendement qui seront soumises au vote. Il s'agit de :

- l'amendement de la Tanzanie qui voudrait faire passer ses populations d'éléphants de l'annexe I à l'annexe II pour lui permettre de vendre son stock d'ivoire ;
- le Burkina et le Kenya qui voudraient maintenir le moratoire de 9 ans pour toutes les populations d'éléphants de l'annexe II.

Plusieurs contributions ont été apportées lors des échanges pour éclairer et justifier les positions et les décisions à prendre en vue d'assurer la sauvegarde de cette espèce. A la fin des travaux, les participants ont, à l'unanimité, exprimé leur profonde gratitude aux autorités du pays hôte pour la qualité de l'accueil très chaleureux et l'hospitalité qui leur a été réservée et félicité l'équipe MIKE Afrique centrale pour les efforts déployés dans l'organisation de la réunion.

Fait à Libreville, le 16 Novembre 2012.

Les participants.